



SERVICE ENSEIGNEMENT

Nos réf. : 2023-09/ MD/CB/
Annexe(s) :
Votre contact : Clément BISSOT, agent en charge de l'enseignement
Tél. : 087/69.36.41 – e-mail : enseignement@herve.be
Echevin(e) : Marianne DALEM, Echevine de l'enseignement, de l'accueil temps libre et de la petite enfance

Chers parents,

Suite aux craintes suscitées lors de l'adoption du décret relatif à l'EVRAS et aux fausses informations véhiculées par certains groupuscules, nous souhaiterions vous rassurer en vous apportant quelques informations complémentaires.

L'EVRAS (Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle) est un dispositif de santé pour les jeunes et pour le milieu scolaire conçu pour :

- protéger les élèves de situations potentiellement dangereuses ou problématiques ;
- rassurer les élèves face à des situations ou des questions avec lesquelles ils ne se sentent pas à l'aise ;
- apprendre à respecter les autres et à se faire respecter.

Depuis 2012, l'EVRAS fait partie des missions obligatoires dans l'enseignement. La seule nouveauté du décret actuel consiste à apporter une harmonisation et plus de cohérence dans les contenus des animations EVRAS ainsi que s'assurer que celles-ci soient dispensées à tous les élèves, tout en veillant à la formation et à l'expertise des animateurs.

En aucun cas, il ne s'agit d'encourager une quelconque forme d'hypersexualisation de vos enfants, de susciter une orientation sexuelle ou une identité de genre, ni de donner des cours de pratiques sexuelles.

Chacun est conscient que, à tout âge, les enfants risquent, *via* internet, les réseaux sociaux ou dans la cour de récréation, d'être exposés à des situations, des images ou des conversations qui les dépassent et à propos desquelles il est important de les accompagner. Sans se substituer au rôle des parents, l'école se doit donc de veiller à ce que les enfants ne restent pas sans réponse adaptée à leur niveau de développement.

À l'école, l'EVRAS ne représente pas un cours en tant que tel. Il s'envisage de manière transversale et surtout progressive au sein des apprentissages. À titre d'exemples, la reconnaissance et l'expression des émotions doivent être abordées dans le cadre du cours d'EPC en maternelle ; la découverte de la notion de *fairplay* se fait au cours d'éducation physique & à la santé, en 3^e

primaire ; l'identification de la fonction des organes du système reproducteur est enseignée au cours de sciences, en 5^e primaire.¹

En parallèle, il est prévu à deux moments de la scolarité (6^e primaire et 4^e secondaire), une animation de deux heures dispensée par un opérateur agréé (Centre PMS, Service PSE, Centre de planning familial...) et spécifiquement formé pour répondre aux besoins et aux questions de vos enfants. Les informations qui seront apportées seront donc fiables, complètes et adaptées aux jeunes, en fonction de leur âge et de leur développement psychoaffectif.

L'EVRAS permet ainsi de rencontrer les objectifs prioritaires de l'enseignement, à savoir, développer la confiance en soi et la personnalité des élèves et les préparer à devenir des citoyens responsables et ouverts. Dans cet esprit, les balises de l'EVRAS garantissent le respect d'une neutralité absolue et des convictions de chacun.

Nous espérons avoir pu répondre à vos différentes interrogations et nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.



Marc DROUGUET
Bourgmestre



Isabelle SCKUVIE
Directrice Générale f.f.



Marianne DALEM
Echevine de l'Enseignement



¹ Pour votre parfaite information, l'ensemble des savoirs, savoir-faire et compétences en lien avec l'EVRAS, qui font partie des apprentissages obligatoires, sont disponibles sur le lien suivant : <http://www.enseignement.be/download.php?do.id=18090>